

# SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1982.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la communication audiovisuelle.*

Par M. Charles PASQUA,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Bernard Schreiner, député, sous le n° 990.

(2) Cette Commission est composée de : M. Léon Eeckhoutte, sénateur, président ; M. Claude Estier, député, vice-président ; MM. Charles Pasqua, sénateur, Bernard Schreiner, député, rapporteurs.

*Membres titulaires* : MM. Roland Dumas, André Bellon, Mme Jacqueline Osselin, MM. Robert-André Vivien, Alain Madelin, députés ; MM. Jean Cluzel, Adolphe Chauvin, Michel Miroudot, James Marson, Jacques Habert, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Alain Billon, Jean-Jack Queyranne, René Drouin, Jacques Mahéas, Rodolphe Pesce, Jacques Toubon, François d'Aubert, députés ; MM. Pierre-Christian Taittinger, Edmond Valcin, Henri Le Breton, Guy de La Verpillière, Adrien Gouteyron, Jacques Carat, Mme Daniëlle Bidard, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>re</sup> lecture : 754, 826 et in-3° 147.

2<sup>e</sup> lecture : 987.

Sénat : 335, 363, 374, 380 et in-8° 125 (1981-1982).

---

Audiovisuel. — Chaînes de télévision et stations de radio - Cinéma - Comités régionaux de la communication audiovisuelle - Commission consultative de l'audiovisuel - Communication audiovisuelle - Conseil national de la communication audiovisuelle - Délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle - Etablissement public de diffusion - Haute autorité de la communication audiovisuelle - Information - Institut national de la communication audiovisuelle - Mayotte - Monopole de l'Etat - Parlement - Programmes - Publicité - Radiodiffusion-télévision - Redevance - Régie française de publicité - Société française de production - Société nationale chargée de la production de documents audiovisuels - Sociétés nationales de programme - Sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision - Sociétés régionales de radiodiffusion-télévisiot - Sociétés territoriales de radio-diffusion-télévision - Télécommunications.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 29 juin 1982, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la communication audiovisuelle.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

— *Membres titulaires :*

— *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Claude Estier, Bernard Schreiner, Roland Dumas, André Bellon, Mme Jacqueline Osselin, MM. Robert-André Vivien, Alain Madelin.

— *Pour le Sénat :*

MM. Léon Eeckhoutte, Charles Pasqua, Jean Cluzel, Adolphe Chauvin, Michel Miroudot, James Marson, Jacques Habert.

— *Membres suppléants :*

— *Pour l'Assemblée nationale :*

M. Alain Billon, Jean-Jack Queyranne, René Drouin, Jacques Mahéas, Rodolphe Pesce, Jacques Toubon, François d'Aubert.

— *Pour le Sénat :*

MM. Pierre-Christian Taittinger, Edmond Valcin, Henri Le Breton, Guy de la Verpillière, Adrien Gouteyron, Jacques Carat, Mme Danielle Bidard.

La Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 1982 au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné :

M. Léon Eeckhoutte, en qualité de président, et M. Claude Estier, en qualité de vice-président.

M. Bernard Schreiner, pour l'Assemblée nationale, et M. Charles Pasqua, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la commission mixte paritaire.

Après les interventions de MM. Léon Eeckhoutte, président, et Claude Estier, vice-président, MM. Charles Pasqua et Bernard Schreiner, rapporteurs, la Commission a constaté qu'elle n'était pas en mesure de proposer un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la communication audiovisuelle.